



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2022

Compte-rendu

Le lundi 31 janvier 2022, à 14h30, le conseil d'administration de l'AMF49 s'est réuni dans la salle Geoffroy le Bel à l'Hôtel du Département, 48B boulevard du Maréchal Foch à Angers.

Présents : M. Philippe CHALOPIN, Président, Mme Sylvie SOURISSEAU, Mme Elisabeth MARQUET, M. Eric FRÉMY,

Participaient en visioconférence : M. Gilles GRIMAUD, Mme Maryline LÉZÉ, Mme Béatrice BERTRAND, M. Yves COLLIOT, Mme Geneviève COQUEREAU, M. Jean-Louis DEMOIS, Mme Juanita FOUCHER, M. Hervé MARTIN, Mme Marie-Madeleine MONNIER, M. Jean-Charles PRONO, M. Marc SCHMITTER, M. Gilles TALLUAU, M. Médéric THOMAS, M. Eric TOURON

Excusés : M. Christophe BÉCHU, Mme Isabelle LEROY, M. Damien COIFFARD, M. Jackie GOULET et Mme Marie-Astrid LELIÈVRE, M. Adrien DENIS, M. Patrick ESNAULT (pouvoir à Maryline LÉZÉ), M. Jean-Jacques GIRARD, M. Frédéric MORTIER, M. Xavier TESTARD (pouvoir à Philippe CHALOPIN)

Assistait également : M. Guy POUTIER, Directeur de l'AMF49

1- Perte de la qualité de maire de M. Damien COIFFARD, Maire de Mûrs-Erigné

A la suite du renouvellement général du conseil municipal de la commune de Mûrs-Erigné, M. Damien COIFFARD, membre du conseil d'administration de l'AMF49, n'a pas été élu au sein du nouveau conseil municipal. De ce fait, aux termes des statuts, son remplacement doit être prévu lors de la prochaine assemblée générale des maires. Dans l'intervalle, le conseil d'administration considère qu'il reste membre du conseil d'administration, l'article 5 précisant que « *Ces membres sont élus pour la durée de leur mandat électoral mais continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs* ».

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

2- Comptes 2021

Le projet de comptes annuels fait apparaître un résultat positif de 8 853,02 €, inférieur à celui de 2020 (26 223,45 €). Ce résultat reste satisfaisant, même en tenant compte du fait qu'il repose sur des recettes exceptionnelles (annuaire, solde liquidation ICP). Le bilan s'équilibre à 128 324,51 €.

A partir de ces éléments présentés par M. Jean-Christophe PIERRES, du cabinet FIDACO, le conseil approuve les comptes 2021 et décide d'affecter la somme de 8 853,02 € à la réserve générale. Le bilan intégrant ce versement fait également l'objet d'un vote favorable du conseil.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

3- Nouvelles dépenses et recettes 2022

Avant l'adoption du budget prévisionnel, le conseil d'administration doit se prononcer sur les nouvelles dépenses et recettes à inscrire :

► **Retraite du directeur de l'Association** : sur la base d'un départ au 1^{er} octobre 2022, le conseil décide qu'en l'absence de convention collective plus favorable, l'indemnité de fin de carrière de M. POUTIER, directeur depuis le 1^{er} septembre 1992, sera calculée sur la base du Code du Travail. Pour 30 ans d'ancienneté, cette indemnité légale minimale s'élève aux 2/12^{ème} des salaires perçus au cours des douze derniers mois, sachant que des provisions ont déjà été constituées depuis plusieurs années sur le budget de l'Association. L'indemnité calculée sur cette base est égale à un montant de 8 240 € bruts, auxquels s'ajoutent les charges sociales pour l'Association, d'un montant de 3 300 €.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

► **Recrutement d'un nouveau directeur**

Le dossier de recrutement sera piloté par le président, assisté d'un groupe de travail de 2 ou 3 membres du conseil d'administration. Une fiche de poste devra être établie afin de définir le profil souhaité et une période de tuilage sera nécessaire afin de faire le lien avec la direction actuelle.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

► **Location bureau e-collectivités**

Par suite d'un accord intervenu au niveau régional, le syndicat mixte e-collectivités, dont les services numériques étaient à l'origine destinés aux seules collectivités vendéennes, a étendu son activité à l'ensemble des communes et EPCI ligériens. Cette décision, qui élargit le périmètre d'intervention du syndicat, nécessite la création d'une annexe à Angers. De ce fait, une proposition de convention a été élaborée pour la location d'un bureau de 10 m² dans les

locaux de l'AMF49. Le conseil d'administration donne son accord sur le texte qui lui est soumis, lequel prévoit un loyer annuel de 81 €/m² et une contribution annuelle aux charges de 15,31/m². Il autorise le président à signer cette convention d'une durée de 3 ans.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

► **Convention de partenariat avec SFP Collectivités**

Cette convention, arrivée à expiration fin 2021, prévoyait un soutien financier de 2 100 € (ramené à 1 500 € en 2021), en contrepartie d'un partenariat avec cette société pour l'organisation de réunions d'information, la participation à l'assemblée générale de l'AMF49, et la promotion des actions de formation proposées par cet organisme. Ce partenariat s'avère difficile à mettre en œuvre, tout particulièrement sur ce dernier point, en raison du coût élevé des intervenants de SFP par rapport aux rémunérations habituellement proposées par l'AMF49. Elle est aussi rendue plus difficile du fait que l'entreprise est maintenant agréée pour la formation des élus, au même titre que l'AMF49, ce qui limite fortement les possibilités de sous-traitance, au regard des nouvelles règles en vigueur. Au regard de ces éléments, le conseil d'administration décide de ne pas reconduire ce partenariat.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

4- Cotisations 2022

En 2021, la cotisation communale (AMF + AMF49) s'établissait à 0,369 €/h jusqu'à 10 000 h (avec un minimum calculé sur la base de 600 h) et à 0,166 €/h au-delà de 10 000 h. Sur la proposition du président, le conseil d'administration décide d'arrondir ces sommes à 0,370 €/h (+0,3 %) et 0,17 €/h (+2,5 %).

Par ailleurs, en 2021 également, la cotisation des EPCI (AMF + AMF49) s'établissait à 0,0499 €/h. Sur la proposition du président, le conseil d'administration décide d'arrondir cette somme à 0,050 €/h (+ 0,2 %).

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

5- Budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel 2022, tenant compte des éléments précédents, et tel que joint en annexe, est adopté par le conseil d'administration.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

6- Assemblée générale 2022

L'assemblée générale se tiendra à Baugé-en-Anjou. En concertation avec M. le Préfet, le président propose la date du samedi 10 septembre 2022. Le programme de cette manifestation, son thème et les animations proposées devront être définis par un groupe de

travail constitué dans les prochaines semaines sur la base d'un appel à candidatures au sein du conseil d'administration.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

7- Travaux des commissions

Des demandes étant parvenues au secrétariat de l'Association concernant les prochaines réunions des commissions de l'Association, le président fait un point sur les travaux réalisés et à venir :

- Commission « Intercommunalité et communes nouvelles » : son président, M. GRIMAUD, précise qu'elle s'est réunie le 28 juin 2021 pour un tour de table sur les attentes de ses membres et sur une présentation des contrats territoriaux du Département. Une prochaine réunion pourrait porter sur les PLUi.
- Commission « très Haut Débit et Usages » : son président, M. SCHMITTER, précise qu'en raison de leur très faible nombre (3 inscrits), les élus concernés seront désormais destinataires des invitations du syndicat mixte Anjou Numérique. Un contact sera pris par M. SCHMITTER avec Mme LAMY du syndicat mixte, pour mettre en place
- Commission « Europe » : une réunion était prévue en fin 2021 à l'initiative de son président M COIFFARD mais elle a dû être annulée en raison des élections municipales de Mûrs-Erigné, qui n'ont pas reconduit M. COIFFARD dans ses fonctions. Un nouveau président doit être recherché.

Pour les autres commissions, M. DENIS a fait part de son intention de réunir la commission « Patrimoine et Tourisme », en y associant la Fondation du patrimoine.

8- Commission départementale d'aménagement foncier

A la demande des services du Département et dans l'objectif de sécuriser la composition de la commission, le conseil d'administration valide la désignation des représentants des maires à la Commission départementale d'aménagement foncier, telle qu'elle a été transmise en 2021 :

- Yves BERLAND, Maire de Chaudfonds sur Layon, titulaire
- Christian RUAULT, Maire de Saint Philbert du Peuple, titulaire
- Adrien DENIS, Maire de Noyant-Villages, suppléant
- Philippe VEYER, Maire de Saint Clément de la Place, suppléant

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

9- Action civile

En application des statuts modifiés, le président informe le conseil d'administration qu'il a engagé l'Association dans une action civile à l'appui du recours pénal intenté par M. Etienne GLÉMOT, Maire du Lion d'Angers, victime de menaces et d'injures. Lors de l'audience du Tribunal correctionnel d'Angers, l'auteur des faits a été reconnu coupable des faits reprochés et l'Association a reçu 1 € de dommages et intérêts et 600 € au titre des frais irrépétibles.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

Il est à signaler que l'AMF va demander au Garde des Sceaux l'habilitation à se porter partie civile, au même titre que notre association départementale. Le président de l'AMF49 a écrit à M. LINARD, président de l'AMF, pour lui faire part de ses réserves sur ce projet, dans le cas des associations départementales comme l'AMF49 exerçant déjà leur droit d'action.

10- Projets

► Charte élagage Orange : l'Association a été sollicitée par M. MITU, délégué régional d'Orange, afin de signer une charte afin de promouvoir l'élagage à proximité des réseaux aériens. Le président informe le conseil de ses réserves sur cette proposition afin de ne pas affaiblir la position de la charte élagage déjà signée avec TDF, qui exige beaucoup plus de garanties de l'opérateur. Le conseil d'administration apporte son soutien à cette position.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	20	0	0

► Journée d'information sur la justice : organisée avec les tribunaux judiciaires d'Angers et de Saumur, cette réunion destinée aux maires se tiendra sur une demi-journée le 17 mars 2022 de 15h30 à 18h30, dans l'amphithéâtre du SDIS à Beaucouzé. Une invitation sera prochainement adressée aux maires.

► Réunion d'information sur la Loi de Finances 2022 : jeudi 10 février 2022 à 17h30 à l'Espace Galilée de Saint Léger de Linières.

► Partenariat ADAMA : le nouveau bureau de l'Association des Anciens Maires et Adjointes de l'Anjou a été reçu le 6 janvier dernier à l'AMF49. La nouvelle présidente, Mme Jeannick BODIN, a exprimé le souhait d'un partenariat avec l'AMF49 pour la parution d'informations dans les publications de notre association, mais aussi pour l'organisation concertée de conférences et de réunions.

11-Dossiers d'actualité

► Financement des centres de vaccination : à la demande de l'AMF, un sondage a été effectué auprès des 9 centres de vaccination ouverts en Maine et loire afin de faire un bilan des dépenses engagées et des sommes remboursées par l'Etat. Il en ressort notamment que certaines dépenses ne sont pas remboursées par l'ARS : frais d'installation, de déménagement mais aussi frais d'emploi du personnel municipal mis à disposition pour le fonctionnement des centres. Cette dernière exclusion est d'autant plus paradoxale que les dépenses liées à l'emploi de personnels extérieurs sont remboursés.

► Propositions de l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle : une contribution écrite rassemblera les propositions des maires de France. Le président propose un certain nombre de thématiques :

- Mise en œuvre d'une vraie décentralisation avec transfert des compétences et des recettes associées

- Réorganisation de la compétence santé : politique générale au niveau national et plus grande autonomie des centres de santé locaux
- Soutien à la mise en place des polices municipales dans les territoires et renforcement de la gendarmerie
- Adaptation des décisions nationales aux réalités locales, avec un renforcement du couple maire-Préfet
- Calcul des compensations fiscales : intégrer un critère de qualité de gestion. Exemple de la compensation de la Taxe d'Habitation calculée sur les taux : les communes ayant augmenté leur taux sont favorisées
- Zéro Artificialisation Nouvelle : les communes qui ont consommé beaucoup sont celles qui seront autorisées à consommer plus
- Soutien à la ruralité : promouvoir les solutions de mutualisation

Les membres du conseil d'administration sont invités à compléter cette liste dans un délai très court afin que l'AMF49 participe à cette démarche nationale.

12-Retour sur le Congrès des Maires de France

Dans une ambiance conviviale retrouvée après une interruption due au COVID, le Congrès national, qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2021 à Paris, a été l'occasion pour l'Association de rassembler les maires de Maine et Loire autour d'évènements divers : réception à l'Élysée, dîner au Sénat, signature de partenariats, soirée théâtrale...

13-Informations diverses

► Formation des élus : le programme des formations du 1^{er} semestre 2022 a été diffusé en version papier et figure sur le site de l'AMF49. Les élus souhaitant utiliser leurs droits DIFE peuvent également retrouver ces formations sur le portail www.moncompteformation.gouv.fr

► Publications : l'Annuaire des Maires élus en 2020 est paru et a été distribué aux communes et EPCI de notre Département. Un nouveau numéro de la lettre Fil d'Infos49 a également été publié.

► Terre de Jeux 2024 : une lettre cosignée par le CDOS49, le Département et l'AMF49 a été diffusée aux communes afin de les encourager à promouvoir le sport sur leur territoire et à s'associer à l'évènement sportif que représentent les Jeux Olympiques à Paris en 2024. M. GRIMAUD, en sa qualité de vice-président du Département, souligne l'importance de l'engagement des communes dès à présent, dans l'optique d'une action d'envergure qui sera menée prochainement par le Département. Une relance sera faite par l'Association prochainement.

Le Président

La Secrétaire